



PROGRAMME POUR LA SUBSTITUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC DES LAMPES À LED

De nombreuses Communes sont contraintes à moderniser leur éclairage public qui est trop vieux. Par manque de savoir-faire cette opération complexe peut se révéler un défi onéreux. Une modernisation adéquate de l'éclairage public implique différents obstacles. Du point de vue du contribuable l'assainissement doit être soumis à une optimisation entre efficacité énergétique, économique et le développement de la technologie actuelle.

Afin de minimiser le coût global, un consortium d'experts a travaillé avec l'Association des Communes Suisses au développement d'un programme pour la substitution de lampadaires publics. Le consortium est organisé de manière à satisfaire au mieux toutes les exigences: de la communication à l'organisation, de la gestion économique, qualitative et surtout la technique d'éclairage et son efficacité énergétique. En plus de l'Association des Communes, d'autres partners sont engagés pour la technique d'éclairage et onlog SA pour la conduction du programme et la réalisation des projets.

Le programme ComuLux améliore l'efficacité énergétique de l'éclairage public d'au moins 65%, en substituant les lampes obsolètes avec des luminaires à LED de dernière génération avec options de contrôle intégrées.

ComuLux est divisé en deux 'sections' afin de satisfaire au mieux les exigences des Communes:

1. ComuLux Pro avec le financement ProKilowatt
2. ComuLux Easy

ComuLux Pro est soutenu par le programme d'encouragement ProKilowatt sous la direction de l'Office Fédéral de l'Énergie.





ComuLux Pro

Programme pour lampes à vapeur de sodium

dès le **4.7.2016**

*Les Communes peuvent s'enregistrer au programme.
Événements d'information et mises à jour organisées
pour les Communes (voir comulux.ch).*

dès le **2.5.2017**

*Début de la mise en œuvre des projets ComuLux Pro
- Lampe déterminé. Vainqueur appel d'offre
- Tous les outils et les processus sont à disposition*

jusqu'au **31.12.2018**

*Clôture du programme ComuLux Pro
- Fermeture de tous les projets
- Toutes les subventions liquidées*

*ComuLux Pro consiste à remplacer des lampes à vapeur
de sodium par des lampadaires à LED avec abaissement
nocturne.*

*Le programme porte sur l'ensemble du processus:
du devis de départ à la substitution et à la liquidation
des lampes et des subventions.*

*ComuLux offre un service d'entreprise générale et
propose une formule 'clé en main - tout compris'.*

*Ce programme est soutenu par le programme
d'encouragement ProKilowatt sous la direction de
l'Office fédéral de l'énergie.*

ProKilowatt

ComuLux Easy

Programme pour toutes les autres lampes

dès le **4.7.2016**

*Les Communes peuvent s'enregistrer au programme.
Événements d'information et mises à jour organisées
dans les Communes (voir comulux.ch).*

dès le **1.9.2016**

*Début de la mise en œuvre des projets ComuLux Easy
- Produits sélectionnés sur mesure
- Outils pour la gestion du projet en partie disponibles
- Adaptabilité aux exigences*

*ComuLux Easy consiste à remplacer des lampes
obsolètes par des lampadaires à LED avec abaissement
nocturne. Pour amener son illumination public à des
standards actualisés, la Commune peut choisir parmi
différentes options.*

*Le programme porte sur l'ensemble du processus:
de l'audit de la situation initiale, jusqu'à la substitution
et la liquidation des lampadaires.*

*ComuLux offre un service d'entreprise générale et
propose une formule 'clé en main - tout compris'.*

*ComuLux Easy peut bénéficier d'éventuelles subventions
de la part des Cantons.*

www.comulux.ch

on onlog

Prestations et structure organisationnelle de ComuLux

Les deux programmes ComuLux offrent des services complets à 'prix fixes', comprenant les options nécessaires pour satisfaire toutes les situations. Les phases des programmes sont organisées de la manière suivante:

- Enregistrement des installations existantes et de leur état.
- Évaluation de la demande pour attribuer le projet à ComuLux Pro pour lampes à vapeur de sodium ou ComuLux Easy pour toutes les autres.
- Demande de la Commune, afin d'entamer l'étude du projet.
- Calcul des offre indicative pour ComuLux Pro / ComuLux Easy selon le cadre des programmes à prix fixes.
- Conseil et soutiens dans les procès politiques et normatifs en relation avec les fournisseurs de services existants ou les concessionnaires.
- Planification du projet détaillé comprenant, l'évaluation technique de l'éclairage et la programmation; définition exacte des coûts.
- Établissement du contrat pour le projet ComuLux Pro / ComuLux Easy.
- Préparation des contrats avec les Compagnies d'Énergies / les concessionnaires ou les fournisseurs de services.
- Si nécessaire établissement du contrat pour l'exécution de l'installation à des tiers.
- Plan de mise en œuvre et feu vert pour la réalisation des travaux en coordination avec la Commune.
- Mise en place / installation des lampadaires et élimination des vieilles lampes.
- Établissement d'un rapport d'exécution et liquidation avec la Commune (cela implique une confirmation, que les lampes remplacées sont qualifiées pour être subventionnées).
- Rédaction des rapports à l'administration ProKilowatt pour ComuLux Pro respectivement aux autorités cantonales pour ComuLux Easy pour la liquidation des subventions.

La gestion du projet est effectué grâce à un système de réseau en étoile (hub and spoke), c'est à dire, toutes les informations et les services sont coordonnées et réalisées exclusivement à travers la gestion du programme ComuLux. Le programme est dirigé par la société onlog SA. Toute l'organisation est soumise au système de onlog pour une offre de services performante et efficaces.

Les options suivantes sont disponibles à des prix préfixés

La Commune peut apporter leur éclairage public à des standards actualisés en choisissant parmi plusieurs options. Dans la plupart des cas (avec mât d'acier en bon état) des options supplémentaires ne sont pas nécessaires.

- Luminaires avec abaissement nocturne - Comprises dans le programme ComuLux
- Remplacement des lampes sur mât d'acier (sans modifications): sans coût additionnel
- Remplacement des lampadaires: mât en bois / mural / à suspension / etc.
- Nouveau support pour lampes murales
- Support pour lampadaires mât en bois / maçonnerie (y.c. boîtier de connexion)
- Installation dans des zones éloignées (sans possibilité d'accès avec camion nacelle)
- Modifications / réparations au mât ou remplacement du mât
- Libre choix des lampes désirés; cette option est valable seulement pour ComuLux Easy
- Préparation des lampes pour contrôle via web (plusieurs variantes)
- Appareillage avec 'Network Controller' (plusieurs variantes)
- Options pour des capteurs de contrôle (plusieurs variantes)

Comment établir le budget d'un projet communal?

Par lampe	ComuLux Pro (CHF)	ComuLux Easy (CHF)
Lampe* avec abaissement	500/600.-	500/600.-
Projet***	250.-	190.-
Subventions**	121.-	(ev. cantonales)
Prix moyen*	629/729.-	690/790.-

- * - La lampe utilisée pour le programme ComuLux Pro sera choisie après un concours public. Si on déterminera un prix plus bas, cela bénéficiera aux Communes.
- Deux types de produits seront définis pour ce programme: une petite lampe avec 1'000-5'000lm; une autre de dimensions moyennes avec un flux de 4'000-10'000lm. Si nécessaire, des lampes plus puissantes seront mises à disposition. Les spécifications exactes seront définies par le comité technique.
- onlog SA peut offrir au programme ComuLux Easy, de bons produits standard à plus de 113lm/W à ces conditions de prix. Le remplacement des lampes aux prix mentionnés peut commencer tout de suite.
- Avec ComuLux Easy la Commune peut choisir un autre produit à son gré. Si dans le cadre du présent programme (Comulux Easy), un meilleur prix serait réalisé, l'avantage profiterait bien évidemment aux Communes.
- Le prix moyen dans les programmes dépend du niveau de la subvention (voir **).
- ** - Le montant de la subvention financée par ProKilowatt est calculée comme suivante:
 - Agglomérations et villes CHF 100.- par lampe
 - Zones ruraux CHF 130.- par lampe
 - Communes de montagne / projet au-delà de 700 m d'altitude, supplément de CHF 30.- par lampe
- Le tableau 'Les niveaux géographiques de la Suisse' de l'OFS (régions urbaines / rurales 2000) est la base de départ pour établir le montant de la subvention. Le tableau est disponible sur comulux.ch.
- *** Le coût total du processus englobe une contribution par lampe suite à la gestion du dossier. Pour des projets avec un total de moins de 15 luminaires on rajoute les montants suivants pour chaque dossier: de 1 à 5 luminaires CHF 540.- par dossier; de 6 à 10 luminaires CHF 360.- par dossier; de 11 à 14 luminaires CHF 200.- par dossier; à partir de 15 luminaires le coût du dossier est entièrement absorbé dans les frais de projet (CHF 0.-).

Contacts et informations supplémentaires

onlog SA: le gestionnaire du programme ComuLux
 Téléphone: 091 745 65 65
 e-Mail: comulux@onlog.ch
www.comulux.ch

onlog SA
 Via S.ta Maria 68
 6596 Gordola TI
 Suisse